

1913

5K82

112

1913

5K82

1912

2 Juillet 1913

Monsieur

M. Delmot

M^r Delmot
canton
de Vall de Rognat

Monsieur le Maire de Vall de Rognat, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une délibération prise par le Conseil Municipal de Vall de Rognat, le 27 Juin 1913, relative à la construction d'une école de nos enfants, à charge de l'Etat et de la commune. Cette délibération est accompagnée de la liste des donateurs et de la liste des souscripteurs. Elle fait connaître vos intentions de faire venir des enfants de Vall de Rognat, qui conduisent les vaches de Vall de Rognat, que vous avez tenus les engagements auxquels l'Etat est intervenu. Vous m'avez demandé si je pouvais vous adresser une copie de cette délibération. Je vous prie de m'excuser de ne pas vous l'avoir adressée plus tôt. Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, que je suis très intéressé à la construction de l'école de nos enfants de Vall de Rognat, et que je suis très heureux de voir que vous avez tenu les engagements auxquels l'Etat est intervenu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de ma haute sympathie.

Le Maire
M. Delmot



DEPARTEMENT
du
HAUT-RHIN

TERRITOIRE
de
BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 Juillet 1913.

Objet de la Délibération
n° 3

Affaire Koechlin
contre la Ville de
Belfort.

Ton mil neuf cent, treize, le 19^e jour du mois de Juillet
à six heures du soir.

Les Membres du Conseil Municipal de Belfort, régulièrement convoqués,
se sont réunis en session extraordinaire, à l'Hôtel de Ville, dans la salle
ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de M. Houbre, adjoint au Maire.

Étaient présents : MM. Masson adjoint, Desnais, Wagner Charles, Werner,
Schad, Wirth, Nay, Py, Jasmin, Hosatte, Scheurer, Thierry-Mieg, Kamel et, Jaegnot,
Stubber, Pelot, Simonklein, Fells, Galliard, Hantz, Busasière, Marx.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré :

Vu le mémoire déposé à la Préfecture du Haut-Rhin, conformément à la
loi du 8 Janvier 1905, par M^e Maître-robot, avoué au nom de Mme Degrouette,
demeurant à Belfort et agissant comme tutrice légale de ses enfants
André, Alfred et Odette Koechlin, par lequel cette personne fait connaître
son intention de poursuivre devant la juridiction compétente la Ville de
Belfort pour n'avoir pas tenu les engagements qui lui étaient imposés
par la donation consentie en sa faveur par Mme Vve Daniel Dolfus, née
Koechlin.

Vu ses délibérations des 11 & 15 Janvier 1913.

Vu l'article 125 de la loi du 5 Avril 1884, modifié par la loi du 8
Janvier 1905.

DONNE MANDAT au Maire de soutenir devant les tribunaux compétents les
intérêts de la Ville dans l'instance introduite par M^e Maître-robot, man-
dataire de Mme Vve Koechlin.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort les jours, mois et an
que dessus.

Le registre dûment signé.

Pour expédition conforme.

Pour le Maire,

L'Adjoint.

1913
RECEVU
LE 20 OCT. 1913
M. LE MAIRE DE BELFORT



